

Département de l'Yonne**Communauté de
Communes du Jovinien****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de convocation :	17 novembre 2011	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	17 novembre 2011	En exercice: 29 Présents : 28 Votants : 29

Séance du 28 novembre 2011

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le lundi vingt huit novembre deux mille onze à dix huit heures trente, à l'hôtel de ville de Joigny, sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Jean-Michel ROCHEFORT, Monsieur Michel KOZEL, Monsieur Claude GRUET, Madame Catherine DECUYPER, Madame Jacqueline LEFEBVRE (suppléante), Monsieur Patrick LEMAISTRE, Madame Raymonde ALLOUIS, Monsieur Christian ROTILIO, Monsieur Christian MORESK, Monsieur Guy DUCHENNE, Monsieur Jean-Pierre ROUSSEAU, Monsieur Bernard MORAINÉ, Monsieur Yann CHANDIVERT (suppléant), Monsieur Yves GENTY, Monsieur Maurice COLAS, Madame Frédérique COLAS, Madame Manuelle MOINE, Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, Monsieur Thierry LEAU, Monsieur Laurent CHAT, Madame Gisèle DUMONT, Monsieur Daniel HURE, Monsieur Jean-Pierre BAUSSART, Madame Valérie BRUSIN, Monsieur Louis BOUCHERON, Agnès BLANCARD, Monsieur Jean-François RAVSELJ

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur Michel THIAVILLE, pouvoir à M. Jean-François RAVSELJ

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Frédérique COLAS

OBJET : Création de trois postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe

N° RH/2011/65

Conseil communautaire du
28 novembre 2011

OBJET : Création de trois postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Statut de la Fonction Publique Territoriale,
VU l'avis favorable du bureau communautaire réuni le 21 novembre 2011,
VU la nécessité de procéder à un changement de l'état du personnel,

CONSIDERANT la nécessité de créer 3 postes d'agents de collecte, suite au passage à la collecte sélective en porte à porte à compter du 21 novembre 2011,

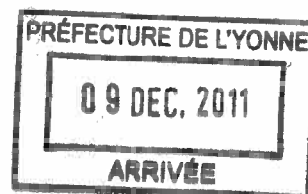
CONSIDERANT les crédits inscrits au chapitre 012 du budget principal

Le conseil Communautaire,
Après avoir délibéré, à l'unanimité

d'approuver la création de 3 postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe

dit que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 012 du budget principal

Pour copie conforme,
Le Président,
Nicolas SORET



Date de réception
par la Préfecture :

9/12/2011

date de publication :

12/12/2011